



SOMMAIRE

1. Préambule
2. Approb. CRCA 190924
3. Pt financier 10 12 2024
- Suivi des règlements
- Placements/Trésorerie
- Compte de Résultat globalisé
- Tarifs 2025
4. Point Moteurs
- Stock
- Planning
5. Accidents
- Accidents 2024
6. Règlement Intérieur
- Article 4.2.4/4.2.6 210 k€
- Articles 4.2.3 Planeur15/18m
- Article 4.7 Remorques
- Convention Privé/club
7. Clubs
- Maubeuge
- Mulhouse
- Nancy
- Salon de Provence
8. Aides au clubs
- Condom
- Elan Planeur
- Meaux
- Rions des landes
9. ARAPA / FGS
10. Pièces Centrair AAE
11. Hangar Nicolas
12. Charte graphique
- Logo
- Identité visuelle
13. Mise à jour Logiciel
- Etat des lieux
- Volume dispo site ANEPVV
14. ARCHIVES
15. QUESTIONS ET POINTS DIVERS
- AG FFVP
- Rétro planning AGO
- Intervenants
- Sortants
- WhatsApp
- Tomato
- Congés Collaboratrices
- Pawnee
- Tour de table
- Horaires des collaboratrices
- Pochain CA
16. Date à retenir

Présents Présentiel

Christian **BON**
Bertrand **BECKER**
Georges **CHEVALET**
Gérard **COUTELIER**
GHISLAINE **FACON**
DIDIER **HAUS**
GILLES **HUG**
Daniel **PERCIAUX**

Présents Visio conférence

PIERRE **ALBERTINI**
Joseph **BOCCIARELLI**
Alexandre **CHAUSSE**
Patrick **PORRET**
Représentant FFVP
JEAN-MICHEL **HORRENERBERGER**

1. PRÉAMBULE

Début des travaux du Conseil d'Administration du 12/02/2024 à 09 h 45.

En Visio Zoom : Pierre Albertini/Joseph Bocciarelli/Alexandre Chausse/Patrick Porret.

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 19 09 2024 est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents physique et présents en visio-conférence.

3. POINT FINANCIER 18 09 2024

SUIVI DES RÉGLEMENTS DES CLUBS :

Nombre d'associations inscrites : 151

Nombre d'associations inscrites en Prévoyance : 87

Pourcentage du suivi des règlements au 10 12 2024 :

- Pourcentage du total réglé à ce jour : 99,86 %
- Pourcentage des clubs à jour : 98,01 %
- Pourcentage de clubs sans aucun règlement : 0,00 %
- Tous les clubs sont à jour de leurs échéances sauf un.

- Maubeuge demande un report début 2025 en raison d'une tentative de fermeture de l'aérodrome par le Propriétaire Gestionnaire la CAMVS (Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre).

L'association a mise en vente son LS 1 F.

Le conseil propose une dérogation concernant Maubeuge.

Vote d'acceptation à l'unanimité des administrateurs présents et en visio.

PLACEMENTS et TRÉSORERIE :

Disponibilités 719 066 €

Placements Long Terme 3 333 636 €

Évaluation des encours des aides à Long Terme 370 854 €

Évaluation des encours des aides à Court Terme 80 000 €

Valorisation siège social Sèvres. 270 000 €

Total des avoirs 4 820 064 €

Remarque : Toutes les cotisations et aides 2024 étant rentrées, notre trésorerie progresse ponctuellement de 258 466 € de plus que lors du CA du 19 09 2024 avec une disponibilité immédiate de 15%, objectif haut récurent déterminé par le CA.

La trésorerie reste donc stable, corrigée des variations saisonnières.

Deux échéances de placements en juillet et octobre 2025.

Le trésorier se rapprochera du Crédit Mutuel pour anticiper les placements financiers.

COMPTE DE RESULTAT PROVISOIRE GLOBALISÉ de l'exercice 2024 :

Total des Charges : 213 k€

Particularités

- Augmentation du prix des fournitures administratives, des charges locatives, des primes d'assurance, de la maintenance informatique, des frais d'Assemblée Générale.

- Diminutions des frais de déplacement CA, des charges sur exercices antérieur.

Total des Produits 2024 : 243 k€

- Résultat de l'exercice provisoire 2024 : 29 k€

Le trésorier propose de réintégrer le résultat final dans le compte mutualisé des accidents comme accepté par l'AGO 2024.

TARIF FONCTIONNEMENT ET ACCIDENT :

Fonctionnement

- Notre situation financière n'apporte pas à changer les taux de fonctionnement.
- Le suivi des comptes des associations depuis 2011.

- Compte « Accidents »
Pas d'augmentation des cotisations imputées dans l'année (Moins d'accidents et de vols, Abandon Somecassur, Suppression ORIAS nous ne sommes pas assureur)
- Compte « Prévoyance »
pas d'augmentation des cotisations imputées dans l'année
- Les réserves des deux comptes ont augmenté sensiblement.
- Total des réserves des Associations 4 200 709 €
- La valeur globale déclarée des machines inscrites s'élève à 5 540 000 €.
- Le fonds de réserve complémentaire s'élève à 269 462 € (cela représente 2 gros accidents)

4. POINT MOTEURS

- STOCK au 11 12 2024

CARTER

- 2 carters 4 cylindres
- 1 carter 6 cylindres

VILEBREQUIN

- 1 vilebrequin

ROULEMENTS

- 3 roulements 4 cylindres

ACCESSOIRES

- 2 accessoires 4 cylindres
- 2 accessoires en attente de livraison

KITS (Coût + 40% en 4 ans)

- 2 kits 4 cylindres complets (Barcelonnette / Saint Girons)
- 3 Kits incomplets

RESTE A LIVRER

- Axes de culbuteur arbre à canne (chaque fournisseur + moteur 6 cylindres Buno)
- 2 commandes d'accessoires
- Bague vilebrequin

PLANNING 2024 et prévisionnel

Non prévu au planning

ROANNE - VNIP ou RG suite choc hélice

LA LAGONNE – VNIP (moteur déposé à l'ENAC le 09 09 2024)

BARCELONNETTE Décembre 2024

Prévu au planning

SAINT GIRONS Janvier 2025 (Tarif 2024)

SISTERON Fin 2025

TARBES En attente

5. ACCIDENTS 2024

Pour l'année 2024 nous enregistrons 22 accidents dont 3 avec blessés graves.

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 4.5 Cotisations de base

Cotisation de base reste à 1,9 %

Cotisation Fonds de réserve reste à 1,0 %

Cotisation Fonds de Réserve Complémentaire augmentée à 1,3 %

Article 4.2. Catégories de matériels inscrits

Catégories 4.2.4 – 4.2.5 - 4.2.6

Catégories I, II et III pas de modifications

Catégorie IV, M et R seuil porté à 210 000 €

Toutes les valeurs du RI à 180 000 € passent à 210 000 €

Vote d'acceptation à l'unanimité des administrateurs présents et en visio

Article 5.12 Coût des R.G. moteur

Devant l'augmentation des pièces détachées et les dépassements importants des forfaits des révisions des moteurs Lycoming une révision des tarifs RG pour 2025 est nécessaire. Ces dépassements ne peuvent plus être pris en charge par la Réserve Technique Remorqueurs en constante diminution.

Coût des RG imputées à compter du 01 janvier 2025

4 cylindres **37 k€**

4 cylindres DR 400 **42 k€**

6 cylindres **54 k€**

Vote d'acceptation par 11 pour et une abstention des administrateurs présents et en visio

Article 4.2 Classification des planeurs 15/18 m

Catégorie 4.2.3 et 4.2.4 pour les planeurs 15/18 mètres

Un sondage sur les différents planeur 15/18 m sera mis en place pour les repositionner dans les classifications catégories III ou IV. Cela concerne surtout les LS 6.

Article 4.7 Modalité de prise en charge des remorques

Actuellement, les remorques sont incluses dans le remboursement en cas de sinistre routier ce qui présente des difficultés de valorisation de la remorque et du planeur.

À partir du 1er janvier 2026, les remorques ne seront plus prises en charge par l'ANEPVV.

Les clubs sont invités à prendre une assurance « tous risques » pour leur remorques.

En général les assureurs couvrent les remorques pour une somme modique.

Vote d'acceptation à l'unanimité des administrateurs présents et en visio

CONVENTION

Un modèle de convention entre un propriétaire et une association est proposé.

Ce document est mis à disposition pour servir de base avant inscription d'un matériel privé dans un compte club inscrit à l'ANEPVV.

Ce document intitulé « CONVENTION PROPRIETAIRE – ASSOCIATION » est à demander au secrétariat de l'ANEPVV

7. CLUBS

- MAUBEUGE

Reprise de saison très tardive et possibilité de délocalisation.

Vente d'un LS1F pour régler les encours.

Demande de report accordé.

Vote d'acceptation à l'unanimité des administrateurs présents et en visio

- MULHOUSE

Inscription DG 1000 M pour 230 k€

Accord pour 210 k€

Vote d'acceptation à l'unanimité des administrateurs présents et en visio

- NANCY

Inscription ASH 31 privé à 180 k€

Inscription après réception de la convention de banalisation

- SALON DE PROVENCE EYGUIERES

Dossier d'expulsion de l'activité Vol à Voile au Conseil d'État.

Demande de report des décisions d'encaissements des cotisations fin d'année.

Vote d'acceptation à l'unanimité des administrateurs présents et en visio

8. AIDES AUX CLUBS

CONDOM

Réparation Train Twin 5500€

Vote d'acceptation à l'unanimité des administrateurs présents et en visio

ELAN PLANEURS

Le treuil a été livré. Une partie des subventions ont été mandatées.

Clôture du dossier en diminuant la durée jusqu'au seuil de 10 ans.

Vote d'acceptation à l'unanimité des administrateurs présents et en visio

MEAUX

Aide de 15 000 € pour l'achat Discus B

Vote d'acceptation à l'unanimité des administrateurs présents et en visio

RIONS DES LANDES

Rééchelonnement des aides FFVP en statu quo.

L'ANEPVV devait s'aligner sur la FFVP mais a accordé l'aide de 23256 €.

9. ARAPA / FGS

Mi-novembre le dossier de demande de liquidation a été examiné au tribunal de Draguignan. La FFVP était représentée par Jean-Pierre Gauthereau. La liquidation a été acceptée et la décision judiciaire devrait être publiée avant la fin d'année 2024. Un liquidateur judiciaire finalisera l'ensemble des opérations. À ce jour les comptes sont sans soldes.

10. PIÈCES DÉTACHÉES CENTRAIR DE L'ARMÉE DE L'AIR

Pas d'informations actuellement fiables. Les pièces d'ailerons de pégase ont été cédées à FGS et il n'en resterait que deux paires. La Commission Technique n'est pas mise au courant. Un courrier entre la FFVP et l'AAE propose que ce soit l'ANEPVV qui gère ces pièces. Les pièces neuves AAE posent plusieurs difficultés : volume, gestion administrative, stockage, suivi.

Interventions :

Gilles Hug – Ouverture – Rapport Moral – Accidents
Georges Chevalet – Rapport Financier,
Daniel Perciaux - Rapport d'Activité - Votes
Gérard Coutelier – Moteurs
Ghislaine Facon - Charte
Dominique Poincheval et Jean-Pierre Mac Veight – Rapport vérificateurs aux comptes

Administrateurs sortants :

ALBERTINI Pierre
CHEVALET Georges
CHAUSSE Alexandre

Vérificateurs aux comptes sortants :

MAC VEIGH Jean-Pierre
POINCHEVAL Dominique

WhatsApp Administrateurs

Un groupe a été constitué.
Les administrateurs sont d'accord sauf Joseph Boccarelli.

Tomato

Représentation de l'ANEPVV par Gilles Hug ACF Paris vendredi 20 décembre 2024.

Congés collaboratrices

L'ANEPVV pour les congés payés de nos collaboratrices sera fermée du vendredi midi 20 décembre jusqu'au 05 janvier 2025 inclus.

Pawnee

Tous les remorqueurs SF 25 Pawnee sont arrêtés à la suite de ruptures de longeron en vol. Ces ruptures seraient dues à de la corrosion ou à de mauvaises réparations. La société argentine qui a racheté le certificat de type a publié un SB extrêmement contraignant inadapté aux remorqueurs (i.e. qui ne font pas d'épandage de produits corrosifs).

Fayence a proposé un AMOC plus simple et moins onéreux avec l'aval de l'OSAC. Cette procédure a été déposée à l'EASA par la FFVP et est en attente de validation).

TOUR DE TABLE

Rien à signaler

Horaires contractuels des collaboratrices :

Modalités de travail des collaboratrices :

- Lundi - Bureau : Angélique (semaines paires) et Floriane
- Mardi - Bureau : Angélique (semaines paires) et Floriane
- Mercredi - Bureau : Floriane, Angélique en télétravail le matin
- Jeudi - Bureau : Angélique et Floriane
- Vendredi - Bureau : Angélique, Floriane en télétravail le matin

Les lundis et mardis des semaines impaires Angélique est en télétravail

16. DATE À RETENIR**Prochaine réunion du CONSEIL d'Administration en Présentiel**

(Une visio-conférence ZOOM sera programmée)

Lundi 10 février 2025 09 h 30 Sèvres

Assemblée Générale Ordinaire vendredi 14 mars 2025 18 h 00 Lyon

Conseil d'Administration vendredi 14 mars 2025 22 h 00 Lyon

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13 h 30